

Tribunal International d'Opinion en Soutien aux Victimes Vietnamiennes de l'Agent Orange

LE PEUPLE VIETNAMIEN ET LE PEUPLE DE CONSCIENCE DU MONDE ENTIER,

CONTRE

1. DOW CHEMICAL COMPANY,
2. MONSANTO CHEMICAL COMPANY
3. PHARMACIA CORPORATION
4. HERCULES INCORPORATED
5. OCCIDENTAL CHEMICAL CORPORATION
6. ULTRAMAR DIAMOND SHAMROCK CORPORATION
7. MAXUS ENERGY CORPORATION
8. THOMAS HAYWARD CHEMICAL COMPANY
9. HARCROS CHEMICALS INC.
10. UNIROYAL CHEMICAL INC,
11. UNIROYAL CHEMICAL HOLDING CO.
12. UNIROYAL CHEMICAL ACQUISITION CO,
13. C.D.U. HOLDING INC.
14. DIAMOND SHAMROCK AGRICULTURAL CHEMICALS
15. DIAMOND SHAMROCK CHEMICALS
16. DIAMOND SHAMROCK CORPORATION
17. DIAMOND SHAMROCK REFINING AND MARKETING COMPANY
18. OCCIDENTAL ELECTROCHEMICALS CORPORTATION
19. DIAMOND ALKAI COMPANY
20. ANSUL INCORPORATED
21. HOOKER CHEMICAL CORPORATION
22. HOOKER CHEMICAL FAR-EAST CORPORATION
23. HOOKER CHEMICAL & PLASTICS CORPORATION
24. HOFFMAN CHEMICALS, INC.
25. CHEMICAL LAND HOLDINGS, INC.
26. T-H AGRICULTURE & NUTRITION COMPANY, INC.
27. THOMPSON CHEMICAL CORPORATION
28. RIVERDALE CHEMICAL COMPANY
29. ELEMENTIS CHEMICALS INC.
30. UNITED STATES RUBBER CO., INC.
31. SYNTEX AGRIBUSINESS, INC.
32. SYNTEX LABORATORIES, INC.

CITATION A COMPARAITRE

La guerre menée par les Etats-Unis contre le Vietnam s'est terminée il y a plus de trente ans. La guerre chimique qui s'est étendue de 1961 à 1971, effectuée par le gouvernement des Etats-Unis en utilisant l'Agent Orange dont les compagnies précédemment citées savaient qu'il contenait de la dioxine en grandes proportions, a causé de lourdes et

prolongées conséquences sur la santé du peuple Vietnamiens, ainsi que sur la nature et l'écologie du Vietnam.

De plus, ces compagnies ont continué à éluder leur responsabilité dans la fourniture de ces produits chimiques au gouvernement américain et ont refusé de reconnaître leur participation importante aux faits et d'intervenir en remédiant aux conséquences de leurs actions.

Au nom de l'Opinion Publique et de la Conscience Internationale, le Tribunal International d'Opinion en soutien aux Victimes Vietnamiennes de l'Agent Orange, à l'initiative de l'Association Internationale des Juristes Démocrates (AIJD), considèrera et rédigera des conclusions sur les problèmes suivants:

1. Les faits qui montrent les conséquences de l'utilisation de l'Agent Orange par l'armée Américaine de 1961 à 1971, sur l'environnement et l'écologie du Vietnam ainsi que sur la santé des Vietnamiens.
2. Les responsabilités légales et morales des compagnies citées précédemment pour leurs actions commises sans respect de la loi internationale et des lois des nations
3. Le rôle que ces compagnies devraient jouer en remédiant aux conséquences de l'utilisation de leurs produits au Vietnam.

Ce tribunal se tiendra les 15 et 16 Mai à Paris à la Salle Pierre Nicole, Maison des Mines et des "Ponts et Chaussées, 270 rue Saint Jacques, 75005 in Paris France.

Vous pouvez soumettre une déclaration en réponse aux précédentes réclamations en 10 copies, avant le 30 Avril 2009 au Secrétariat du Tribunal à l'adresse suivante:

c/o DROIT SOLIDARITE 120 Rue de Rivoli 75001 Paris, France.

Vous pouvez aussi joindre à votre déclaration le(s) nom(s) du/des juriste(s) avec une copie de l'habilitation de ceux qui vous représenteraient devant le Tribunal.

Merci de noter en cas de non remise de déclaration et/ou de non présence de votre représentant prévu au Tribunal, que les poursuites pouvant être engagées contre vous, le seront sans aucune autre considération.

POUR ET AU NOM DU TRIBUNAL

Me. Jitendra Sharma,
Président du Tribunal